

Déclaration de conformité

KempPi Oy, sise à l'adresse indiquée ci-dessous, déclare sous sa seule responsabilité que le produit détaillé ci-dessous et visé par cette déclaration est conforme aux critères de protection de la directive européenne sur la compatibilité électromagnétique (CEM) 2014/30/UE, aux critères essentiels en matière de santé et de sécurité de la Directive basse tension 2014/35/UE, les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits énergétiques Directive 2009/125/CE avec réglementation (UE) 2019/1784, et à la Directive 2011/65/UE relative aux restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Nom du produit	N° du produit
MinarcTig Evo 200	61009200
MinarcTig Evo 200	61009200NP
MinarcTig Evo 200	61009200DK
MinarcTig Evo 200MLP	61009200MLP
MinarcTig Evo 200MLP	61009200MLPNP
MinarcTig Evo 200MLP	61009200MLPDK

Description du produit : Matériel de soudage à l'arc

Les produits mentionnés ci-dessus sont conformes aux normes EN et CEI suivantes.

EN CEI 60974-1:2018+A1	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage
Écoconception EN CEI 60974-1:2022+A11	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage + Annex M
EN CEI 60974-3:2019	Matériel de soudage à l'arc – Partie 3 : Dispositifs d'amorçage et de stabilisation de l'arc
EN CEI 60974-10:2020	Matériel de soudage à l'arc – Partie 10 : Critères relatifs à la compatibilité électromagnétique (CEM)
IEC 61000-3-12:2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-12 : Limites Limites des courants harmoniques produits par les appareils connectés aux réseaux publics basse tension ayant un courant d'entrée > 16 A et < 75 A par phase.



Lahti 12.1.2023

Ville Vuori
Directeur Général

Déclaration de conformité

Kemppi Oy, sise à l'adresse indiquée ci-dessous, déclare sous sa seule responsabilité que le produit détaillé ci-dessous et visé par cette déclaration est conforme aux critères de protection de la directive européenne sur la compatibilité électromagnétique (CEM) 2014/30/UE, aux critères essentiels en matière de santé et de sécurité de la Directive basse tension 2014/35/UE, les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits énergétiques Directive 2009/125/CE avec réglementation (UE) 2019/1784, et à la Directive 2011/65/UE relative aux restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Nom du produit	N° du produit
MinarcTig Evo 200	61009200AU (AU version, fitted with VRD)
MinarcTig Evo 200MLP	61009200MLPAU (AU version, fitted with VRD)

Description du produit : Matériel de soudage à l'arc

Les produits mentionnés ci-dessus sont conformes aux normes EN et CEI suivantes.

EN CEI 60974-1:2018+A1	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage
Écoconception EN CEI 60974-1:2022+A11	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage + Annex M
EN CEI 60974-3:2019	Matériel de soudage à l'arc – Partie 3 : Dispositifs d'amorçage et de stabilisation de l'arc
EN CEI 60974-10:2020	Matériel de soudage à l'arc – Partie 10 : Critères relatifs à la compatibilité électromagnétique (CEM)
CEI 61000-3-12:2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-12 : Limites Limites des courants harmoniques produits par les appareils connectés aux réseaux publics basse tension ayant un courant d'entrée > 16 A et < 75 A par phase.
AS 60974.1:2006	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage
AS 1674.2:2007	Sécurité dans le soudage et les processus connexes – Section 3 – Clause 3.2 Source de puissance



Lahti 12.1.2023

Ville Vuori
Directeur Général